

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 15 juillet 2008

L'an deux mille huit et le quinze juillet à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 28 juin 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, LAMOTHE, LARRAILLET, NADEAU

MM. AUGUEUX, DUCOUSSO.

M. POUSSET est arrivé lors de la 2^{ème} délibération et Mme SANTOS lors de la 3^{ème}.

Avait donné pouvoir : M. FRANCESCHINIS à M. DUCOUSSO

Etait excusée : Mme HUC

Ordre du jour :

- délibération F.D.A.E.C.
- délibération pour le Syndicat des Eaux
- délibération pour une subvention exceptionnelle travaux église
- point sur les logements de la résidence du Presbytère
- point sur le R.P.I. (règles titulaires/suppléants)
- communiqué du maire sur les Rives du Ciron
- point sur le chauffage du foyer rural
- point sur le site du Pingua
- questions diverses

documents joints à la convocation :

- compte rendu du 9 juin 2008
- DRIRE lettre, projet arrêté pour ancienne décharge du Pingua et avis de GEOPAL

documents remis ce jour :

- situation financière à la clôture de la gestion 2007
- communiqué du maire sur les rives du Ciron
- historique de la décharge du « Pingua »
- compte rendu des mesures de vitesse réalisées sur la R.D. 114

Mme LEY, secrétaire de mairie est désignée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des réunions du 9 et 27 juin 2008 sont approuvés et signés par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.)

Le F.D.A.E.C. est une subvention du Conseil Général destinée aux investissements qui ne reçoivent pas d'autre aide du Conseil Général. Il prend en compte plusieurs critères : longueur voirie, potentiel financier et effort fiscal par habitant. La commune doit autofinancer une partie de ces investissements.

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général dans le cadre du vote du budget 2008.

La réunion cantonale présidée par Monsieur Philippe MEYNARD, Président de la C.D.C. a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8 583.59 euros.

Après avoir écouté ces explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2008, les opérations suivantes :

- achat de mobilier de bureau	H.T. 2 682.00 €	T.T.C. 3 207.67 €
- achat de matériel informatique	H.T. 1 652.00 €	T.T.C. 1 975.79 €
- achat d'une autolaveuse	H.T. 3 050.00 €	T.T.C. 3 647.80 €
- travaux de peinture à l'Espace P. COILLOT	H.T. 6 817.17 €	T.T.C. 8 153.34 €

TOTAL	H.T. 14 201.17	T.T.C. 16 984.60 €
-------	----------------	--------------------

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention :

- F.D.A.E.C.	9 215.10 €
--------------	------------

- d'assurer le financement de la façon suivante :

- par autofinancement	7 769.50 €
-----------------------	------------

VOTE : unanimité

2) délibération pour la modification des statuts du Syndicat des Eaux

Le Président de ce Syndicat a changé ainsi que son siège.

Ce dernier est désormais à Budos.

Il est nécessaire de délibérer pour acter cette modification.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

- Ayant entendu les explications du Maire concernant les modifications apportées aux statuts du Syndicat des Eaux de Budos auquel la commune est adhérente,
- Sachant que par délibération du 22 mai 2008, le Syndicat des Eaux de Budos a décidé de modifier l'article 2 des statuts du Syndicat qui sera désormais ainsi libellé :
« Le siège du Syndicat est fixé à Budos »
- Sachant que les statuts du Syndicat des Eaux de Budos ne subissent aucune autre modification que celle apportée à l'article 2 sus rédigé,
- APRES DELIBERE,
- APPROUVE la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts du Syndicat des Eaux de Budos telle qu'elle est proposée par le Comité Syndical,
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier l'accord du Conseil Municipal à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de Budos.

VOTE : unanimité

3) délibération pour subvention exceptionnelle travaux église

Depuis 2006, les investissements pour l'église (réfection des vitraux, du porche...) s'élèvent à 22 187.95 € dont 11 422.01 € de subventions (Conseil Général, dotation parlementaire exceptionnelle).

Pour 2008, une nouvelle tranche est prévue.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la réfection en totalité de la couverture et à la mise en conformité de l'électricité de l'église Saint-Pierre aux Liens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- de réaliser l'opération de couverture et de mise en conformité de l'électricité de l'église
pour une enveloppe H.T. 25 736.91 € : 30 781.34 € T.T.C.
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - subvention D.G.E. : 9 007.91 €
 - subvention exceptionnelle : 2 500.00 €
 - autofinancement : 19 273.43 €
- de mandater le Maire pour obtenir la subvention exceptionnelle auprès du sénateur, M. Gérard CESAR.

VOTE : unanimité

4) point sur les logements du presbytère

- augmentation des loyers

Conformément aux dispositions légales, les loyers ont été augmentés de 1,36 %.

Les locataires ont été prévenus.

- départ d'un locataire

Le SIRES, gestionnaire de ces 4 logements a trouvé un nouveau locataire.

5) point sur le R.P.I.

* rappel des règles titulaires/suppléants : si un titulaire est absent pour une réunion et qu'il veut être représenté, il doit faire appel à un suppléant qu'il choisit.

* La création d'un poste « maternelle » à Pujols a été acceptée par l'Académie.

Le dortoir de la maternelle sera aménagé dans la garderie. Des W.C. y seront installés cet été. L'ancienne cantine avec des travaux de rafraîchissement et de mise aux normes électriques fera office de garderie en attendant l'agrandissement de l'école. L'ancienne garderie accueillera la classe nouvellement créée.

Le maire rencontrera le 22 juillet l'architecture du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde pour faire un point sur les différentes hypothèses de constructions et sur les démarches administratives à entreprendre.

Des délais incompressibles ne permettront pas que la partie administrative de cette opération (désignation maître d'œuvre, appel d'offres, demandes de subventions...) soit terminée avant fin 2008. Les élus aimeraient qu'à la rentrée scolaire 2009-2010, les élèves découvrent des locaux neufs.

6) situation financière à la clôture de gestion 2007

Le maire a rencontré le Trésorier afin de connaître notre capacité à emprunter pour d'éventuels gros investissements, création de classes maternelles en particulier.

Les produits de fonctionnement courant ont augmenté alors que les charges de fonctionnement ont baissé.

La capacité d'autofinancement est en progression.

La commune a investi en 2007 sans avoir recours à l'emprunt. Elle reste faiblement endettée.

La situation financière très saine permettrait d'emprunter jusqu'à 600 000 €.

7) communiqué du maire sur les Rives du Ciron

Le maire fait lecture d'un communiqué :

« Par courriel en date du 17 Juin, Mr Ducouso a interpellé le maire sur de prétendus travaux d'enrochement sur les berges du Ciron au niveau de l'espace Pierre Coillot. Le maire lui a répondu par retour le 18 et porte les informations suivantes à la connaissance des administrés:

Il n'y a pas de travaux programmés par la municipalité à ce jour concernant les berges du Ciron. Nous avons eu la possibilité de nous faire livrer gratuitement des rochers provenant de travaux réalisés dans la commune. Sachant que nous pourrions en avoir besoin dans le futur pour le renforcement des berges nous avons agi en bons gestionnaires en saisissant cette opportunité. On peut s'étonner d'ailleurs de cette interrogation puisque, lors de la séance du conseil du 14 janvier 2008, à laquelle assistait Mr Ducouso, le maire a clairement indiqué vouloir trouver des financements avant d'engager des travaux comme le mentionne le procès verbal de la réunion. Enfin sur le budget 2008 voté par Mr Ducouso aucun crédit n'est affecté à une opération de cette nature et à date aucune délibération modificative n'a été prise.

Dans le même courriel Mr Ducouso déplore le manque de concertation avec des personnes compétentes sur le sujet à savoir, Mr Irola chargé de mission au syndicat d'aménagement du Ciron et lui-même. Or:

Le 8 Mars 2007 le maire a rencontré sur le site Mr Irola pour faire l'état des lieux et localiser les zones d'érosion.

Par courrier en date du 2 Avril 2007 Mr Irola a communiqué son rapport de visite et donné ses préconisations. La technique retenue étant de piqueter le pied de la berge avec des pieux en acacia et de réaliser un enrochement entre les pieux et la berge. Ce rapport est consultable en mairie sur demande.

Enfin Mr Ducouso sous entend l'incompétence des équipes majoritaires successives en matière environnementale sans apporter de faits corroborant cette allégation. L'équipe majoritaire dénonce cette méthode et continuera d'inscrire son action au-delà de basses polémiques qui ne sauraient servir les intérêts de la commune.

Le maire a reçu Mr Ducouso le samedi 21 Juin afin de recueillir ses explications et constate qu'à ce jour ce dernier n'a pas souhaité faire de déclaration rectificative. Au cours de cet entretien, le maire a proposé qu'une note technique sur le sujet lui soit transmise par Monsieur Ducouso afin de pouvoir la joindre aux dossiers de demande de subvention. A date aucun document n'a été remis. ».

8) point sur le chauffage du foyer rural

M. AUGUEUX signale que quatre entreprises ont été rencontrées.

Le devis minima s'élève à 15 000 € pour la grande salle.

Pour une régularisation thermique de tout le bâtiment y compris la ventilation, il faut compter 60 000 €.

Les panneaux voltaïques, investissement très important, ne seraient intéressants que si l'on refaisait la toiture.

La meilleure solution technique paraît être la pompe à chaleur. Il n'est pas nécessaire de baisser la hauteur du plafond, les systèmes étudiés brassent l'air.

La création d'une « véranda » ou d'un sas à l'entrée principale permettant de limiter les entrées d'air sera étudiée.

Le maire précise que cette étude devra être terminée en fin d'année pour que ces travaux soient mentionnés sur le budget 2009.

9) point sur le site du Pingua

La Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.) a transmis un projet d'arrêté concernant la réhabilitation de ce site.

Le maire s'interroge sur la pertinence des mesures préconisées et s'inquiète des modalités de financement.

M. DUCOUSSO signale que si l'on ne cure pas 20-30 mètres mais que l'on mette une couverture étanche sur le sommet, on repousse le problème : les métaux lourds ne s'éliminant pas avec le temps. Il suggère de faire réaliser une contre expertise.

M. GUERRERO n'est pas du même avis et pense qu'il n'y a pas plus de métaux lourds que dans le Ciron.

En tout état de cause, le maire a rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète le mardi 22 juillet pour faire le point et demander une réunion contradictoire entre les différents intervenants (Etat, Conseil Général, D.R.I.R.E., C.D.C. et élus de Pujols) avant de statuer définitivement.

10) route de Budos

* Du 2 au 9 juin 2008, la fréquentation et la vitesse des véhicules sur la RD 114 au droit du terrain de sports ont été étudiées par la D.D.E.

L'exploitation du résultat des mesures met en évidence les éléments suivants :

- Dans le sens Pujols sur Ciron vers Budos, 1 913 véhicules sont passés sur la route départementale.

- 36 % des véhicules circulent à moins de 50 km/h.

- 60 % des véhicules roulent à une vitesse comprise entre 50 et 70 km/h.

- 4 % des véhicules roulent à une vitesse comprise entre 70 et 90 km/h.

- La vitesse moyenne des véhicules est égale à 52,7 km/h.

- 85 % des véhicules roulent à une vitesse inférieure à 64,6 km/h.

- Dans le sens Budos vers Pujols sur Ciron, 1 982 véhicules ont circulé sur cette route.

- 31 % des véhicules circulent à moins de 50 km/h.

- 58 % des véhicules roulent à une vitesse comprise entre 50 et 70 km/h.

- 11 % des véhicules roulent à une vitesse comprise entre 70 et 90 km/h.

- La vitesse moyenne des véhicules est égale à 55 km/h.

- 85 % des véhicules roulent à une vitesse inférieure à 68,6 km/h.

* Le maire a demandé que la même opération soit faite sur la route de Landiras en se positionnant avant le carrefour en venant de Langon.

Mme HELAND souhaite que la réflexion sur la sécurité routière soit étendue aux piétons et vélos.

11) questions diverses

- Assainissement

M. LURTON a accepté de vendre le terrain nécessaire pour la 1^{ère} tranche d'assainissement.

Le 18 juillet, M. GUERRERO a rendez-vous avec le géomètre pour le bornage.

Le dossier administratif peut être maintenant finalisé. L'objectif est de le transmettre au Conseil Général avant la fin de l'année.

- compte rendu de la réunion pour l'enfouissement du réseau HTA par M. GUERRERO.

Les priorités de ces travaux sont décidées au niveau national en fonction des besoins générés par les problèmes rencontrés sur les réseaux (historique de pannes, aléas climatiques...).

Le programme 2008-2010 pour le canton de Podensac a été confié à l'entreprise ETPM pour un coût approximatif de 3,5 Meuros-ht. Au total 53 km de lignes seront enfouis dont 40 km de lignes existantes. Au terme de cette tranche, les 2/3 des lignes du canton auront été enterrés, il restera environ 1/3 pour une dernière tranche à programmer au-delà de 2010.

Les travaux débuteront dès septembre-octobre 2008 par les centres les plus éloignés du poste source de Podensac, soit Landiras et Bommès (-Bommès et Pujols sur Ciron). Nous sommes directement concernés par l'enfouissement du réseau entre Budos et la D116 (carrefour de la Lisseuse), de la ligne entre Bommès et Menaut et de la ligne entre le carrefour de la Lisseuse et le Ciron le long de la D116.

Un document appelé « Article 50 » nous sera communiqué pour examen du dossier et observations éventuelles.

- micro coupures

De nombreux Pujolais se plaignent de micro coupures.

Le maire a contacté E.D.F. qui recherche la source de ces pannes.

Le maire et M. AUGUEUX ont assisté aux réunions « formation correspondant tempête » organisées par E.D.F. à la Sous-Préfecture.

- immeuble Perroy

Le permis de démolir a été accordé.

M. AUGUEUX demande si on peut réutiliser les pierres de cet immeuble.

Le maire signale que très peu de pierres sont en bon état et que le devis prévoyait l'évacuation des gravats.

- commission « développement économique, aménagement de l'espace tourisme, gens du voyage » de la C.D.C. : réunion du 2 juillet à Saint-Michel de Rieufret

Comme il en avait pris l'engagement, le maire a demandé au Président de la commission, M. GAUTHIER, maire de Saint-Michel de prendre en compte la valorisation de la filière bois dans les sujets à traiter.

M. MATEILLE, maire de Podensac a spécifié que le massif des robiniers du canton de Podensac était le plus grand d'Europe.

- football

Le maire a reçu la nouvelle équipe dirigeante du club de football : M. LAOUE Président, M. DULUC Trésorier et M. PALLU Secrétaire). Il a constaté un état d'esprit positif et une volonté de donner une image exemplaire du club. Le maire les a encouragés dans ce sens et les a assurés du total soutien de la municipalité.

Ils ont signalé des infiltrations venant du toit du vestiaire. Ce toit de 200 m², âgé de 30 ans est en mauvais état. Un nouveau toit coûterait environ 17 000 €.

Est-ce pertinent de refaire le toit sur un vieux bâtiment ? Ce bâtiment doit-il être rasé ?

Ce dossier devra être étudié.

- Syndicat de la Vallée du Ciron

M. POUSSET expose qu'un Président, M. MERIC et trois vice-présidents (un pour amont, un pour l'aval et un pour le centre) composent le bureau (avant un seul vice-président).

Chaque C.D.C. a un représentant. Pour celle de Podensac, c'est M. DUBOURG de Barsac.

La situation financière du Syndicat est saine.

Un employé à temps complet est contractuel.

M. POUSSET a descendu une partie du Ciron. Les arbres sciés ne sont pas ramassés.

M. DUCOUSSO répond qu'il n'a été laissé qu'un passage pour les canoës afin d'éviter les accidents.

- bibliothèque

Une réunion sur la bibliothèque aura lieu le samedi 30 août 2008 à 10 heures.

Toutes les personnes intéressées sont invitées.

A partir de septembre, la bibliothèque sera aussi ouverte tous les mardis de 16 H 15 à 18 H.

Mme DARMAILLACQ est volontaire pour tenir cette permanence.

Une animation par des conteurs, écrivains de la région est envisagée.

Le maire conseille de se rapprocher de la Bibliothèque Départementale de Prêt et de la C.D.C.

Cette dernière pourrait aider Pujols sur Ciron dans le cadre d'un projet en réseau.

- City stade

Le maire fait lecture du courrier reçu de la Sous-Préfecture de Langon au sujet de la plainte de M. VAUTRIN.

Séance levée à 22 Heures 30.